

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2020

---

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N° AC77

présenté par  
Mme Anthoine et M. Reiss

-----

#### ARTICLE PREMIER

#### RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 113, insérer l'alinéa suivant :

« Enfin, un travail sera mené pour faire évoluer les déroulements de carrière des personnels relevant du MESRI, en particulier des enseignants chercheurs et des chercheurs. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les possibilités d'avancement sont très faibles dans les carrières de l'enseignement supérieur. 26% des maîtres de conférence partis en retraite étaient ainsi bloqués au dernier échelon de la classe normale.

Il convient donc de favoriser les évolutions de carrière des personnels relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en particulier pour les enseignants chercheurs et les chercheurs.

Le renforcement de l'attractivité de la recherche passe également par ce levier.